SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DES MOULINS CSQ

Capsule d'information

LE RETRAIT PRÉVENTIF

Qu'est-ce que le retrait préventif ?

Si vos conditions ou votre environnement de travail comportent des risques pour vous ou l'enfant à naître, vous pouvez bénéficier d'une réaffectation ou d'un retrait préventif.

Cliquez ici : **programme pour une maternité sans danger**

Si vous êtes incapable d'occuper votre emploi en raison d'une condition personnelle, même liée à la grossesse, vous aurez droit à un congé d'invalidité ou de complication de grossesse et les présentes capsules ne s'appliquent pas à vous.

Quels sont les motifs justifiant un retrait préventif ?

Il peut s'agir de risques biologiques (parvovirus, 5e maladie, rubéole, varicelle, coqueluche, rougeole, etc…), de risques de violence et d'agression, de mouvements risqués (parfois en éducation physique ou au préscolaire), de certains produits toxiques (laboratoires), etc…

À qui faire la demande ?

Vous devez vous adresser au médecin qui suit votre grossesse. Nous vous suggérons de lui fournir le plus d'éléments possible sur les conditions de votre travail.

Quelles sont les étapes ?

1. Si votre médecin conclut que vous devriez être retirée ou réaffectée, il complétera le « certificat visant le retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite »

 Cliquez ici : **certificat visant le retrait préventif et l'affectation de la travailleuse enceinte ou qui allaite**

2. Cette demande est analysée par la santé publique qui émet des recommandations à la CNESST.
3. La CNESST doit s'assurer que l'employeur respecte les conditions de votre réaffectation ou vous retire.

 Cliquez ici : **pour une maternité sans danger – rôles de l'employeur**

Que se passe-t-il dans l'attente des résultats sanguins ?

À la demande de votre médecin, l'employeur doit vous réaffecter ou vous retirer pendant la période où vous attendez vos résultats sanguins en lien avec un retrait préventif potentiel.

Que faire si vous n'êtes pas d'accord avec l'affectation que suggère l'employeur à la suite de la demande de retrait ?

1. Exiger une décision écrite de la CNESST quant à cette affectation.
2. Au besoin, vous pouvez demander la révision de cette décision dans un délai de 10 jours.
3. Ultimement, vous pouvez vous adresser au TAT pour faire trancher le litige.

Dans l'attente d'une décision finale, vous pouvez vous retirer du travail sans pénalité, mais vous ne recevrez les indemnités de remplacement du revenu de la CNESST que si vous avez gain de cause.

Communiquez avec le syndicat pour vous appuyer dans ces démarches.

Quelle est la rémunération pendant une réaffectation ?

L'employeur doit verser le plein salaire.

Quels sont vos revenus pendant le retrait préventif ?

Cette période n'est pas comblée par les congés de maladie. Elle n'affecte aucunement vos banques. Pour les 5 premiers jours, vous recevrez votre salaire habituel versé par l'employeur. Ensuite, vous recevez une indemnité de remplacement du revenu (IRR) de la CNESST équivalant à 90 % de votre salaire net.

Quel est le salaire qui sera pris en compte par la CNESST pour le calcul de l'IRR ?

Le salaire maximal annuel assurable est de 106 000 $ en 2027. La CNESST prend en considération le salaire prévu à votre contrat lors du retrait. Elle peut aussi prendre en considération la moyenne de vos revenus pour les 12 derniers mois, à votre demande.

Ainsi, il n'est pas nécessaire d'être en emploi pour recevoir des IRR. Si vous êtes précaire ou suppléante, nous vous conseillons de vérifier attentivement le calcul de l'IRR fait par la CNESST.

N'hésitez pas à communiquer avec le syndicat.

Quand cessent les IRR ?

Les IRR ne sont pas versées pendant la période estivale. Vous devriez alors recevoir votre étalement de salaire (ou payes d'été) de l'employeur.

Également, il est possible que l'on vous demande de travailler lors des journées pédagogiques de début et de fin d'année, si cela n'est pas contraire aux motifs de votre retrait.

Finalement, votre droit aux IRR prendra fin 4 semaines pleines avant la date prévue de l'accouchement.

Le retrait préventif a-t-il un impact sur le calcul des prestations du RQAP ?

Les 5 premiers jours du retrait seront comptabilisés par le RQAP (attention aux semaines incomplètes).

Les autres semaines ne sont pas prises en compte. Assurez-vous d'avoir suffisamment de revenus assurables au RQAP pour vous garantir un taux de prestations intéressant.

Quelles sont les autres incidences financières du retrait préventif ?

Vous devez payer vos primes d'assurances collectives directement à l'assureur. Des factures vous seront envoyées.

Vos droits au fonds de pension s'accumulent comme si vous étiez au travail.

Vos payes d'été vous seront versées par l'employeur comme si vous aviez été au travail durant le retrait.